

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

DGAET Direction des Routes et des Ports
Arrondissement d'Aix-en-Provence
0413315414

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 11 DECEMBRE 2020
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : MME BRIGITTE DEVESA / M. JEAN-PIERRE BOUVET**

OBJET : RD8d - Mimet - Aménagement de la rue de Pergine - Convention de déplacement de réseaux entre le Département et la société Orange.

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Monsieur le délégué aux routes, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Dans le cadre des travaux de voirie "RD8d, aménagement de la rue de Pergine à Mimet", dont il assure la maîtrise d'ouvrage, le Département a demandé à la société Orange, de procéder au déplacement de ses ouvrages de communications téléphoniques se trouvant dans l'emprise du projet.

Au titre de la qualité environnementale et de la mise en valeur de son territoire, le Département fait procéder à la mise en souterrain des réseaux de communications téléphoniques d'Orange.

Le Département réalisera les travaux de génie civil en tant que maître d'ouvrage délégué et Orange procédera aux opérations de câblage.

Cette opération figure au programme de Modernisation 2020, adopté lors du vote du BP le 24 juillet dernier.

Chaque partie prend ainsi à sa charge les travaux qu'elle réalise, sans autre incidence financière.

Ce déplacement de réseaux nécessite une convention fixant les responsabilités respectives dont le projet est annexé au présent rapport.

Ce rapport est sans incidence financière, l'engagement comptable de cette opération ayant déjà été effectué.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

**Signé
La Présidente du Conseil départemental**

Martine VASSAL

